



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 20

No. FDS : 492498
V004.0

TEROSON SB 3140 BK AE

Révision: 25.08.2015
Date d'impression: 02.02.2016
Remplace la version du:
07.08.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON SB 3140 BK AE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
agent antigravillonnage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesive Technologies
Salinenstrasse 61
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000
Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosols

Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée.
Informations supplémentaires	Contient Anhydride phthalique; Dimères d'acides gras en C18 insaturés, composés préparés des alkylamines de coco. Peut produire une réaction allergique.
Conseil de prudence:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P261 Éviter de respirer les aérosols.
Conseil de prudence: Stockage	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

agent antigravillonnage

Substances de base pour préparations:

Résine

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	20- 40 %	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas H280
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	10- < 20 %	Asp. Tox. 1 H304 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Irrit. 2 H315 Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 H373
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3	5- < 10 %	Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225 Acute Tox. 4 H332 Asp. Tox. 1 H304 STOT RE 2 H373 Aquatic Chronic 3 H412
Anhydride phthalique 85-44-9	201-607-5	0,1- < 1 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, composés préparés des alkylamines de coco 68647-95-0		0,1- < 0,25 %	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1B H317 STOT RE 2 H373 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Non concerné.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais.

Protéger contre la lumière solaire.

Température de stockage conseillée 15 à 20 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

agent antigravillonnage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
oxyde de diméthyle 115-10-6 [OXYDE DE DIMÉTHYLE]	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
oxyde de diméthyle 115-10-6 [ETHER DIMÉTHYLIQUE]	1.000	1.910	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	50	221	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	100	442	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]	100	435	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]	200	870	Valeur Limite Court Terme		SMAK
carbonate de calcium 471-34-1 [CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9 [NAPHTA (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS, LOURDS]	50	300	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9 [NAPHTA (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS, LOURDS]	100	600	Valeur Limite Court Terme		SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECLTV
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]	100	442	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]	200	884	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]	50	220	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]	50	220	Valeur Limite Court Terme		SMAK
Kaolin 1332-58-7 [KAOLIN, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) 14807-96-6 [TALC, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) 14807-96-6 [TALC, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
anhydride phtalique		1	Valeur Limite de Moyenne		SMAK

85-44-9 [ANHYDRIDE PHTALIQUE, POUSSIÈRES INHALABLES]			d'Exposition		
anhydride phtalique 85-44-9 [ANHYDRIDE PHTALIQUE, POUSSIÈRES INHALABLES]		1	Valeur Limite Court Terme		SMAK
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5 [ESSENCE LÉGÈRE 60-90 (0-10 % EN VOL. D'HYDROCARBURES AROMATIQUES)]	500	2.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5 [ESSENCE POUR MOTEURS 35-200]	300	1.100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau douce					0,155 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau douce)				0,681 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	terre				0,045 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	STP					160 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau salée					0,016 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau (libérée par intermittence)					1,549 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau salée)				0,069 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Eau douce					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Sédiments (eau douce)				12,46 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	terre				2,31 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Eau salée					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Eau (libérée par intermittence)					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	STP					6,58 mg/L	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Sédiments (eau salée)				12,46 mg/kg		
éthylbenzène 100-41-4	Eau (libérée par intermittence)					0,1 mg/L	
éthylbenzène 100-41-4	Eau douce					0,1 mg/L	
éthylbenzène 100-41-4	Sédiments (eau salée)				1,37 mg/kg		
éthylbenzène 100-41-4	Sédiments (eau douce)				13,7 mg/kg		
éthylbenzène 100-41-4	STP					9,6 mg/L	
Anhydride phthalique 85-44-9	terre				0,173 mg/kg		
Anhydride phthalique 85-44-9	STP					10 mg/L	
Anhydride phthalique 85-44-9	Sédiments (eau douce)				3,8 mg/kg		
Anhydride phthalique 85-44-9	Sédiments (eau salée)				0,38 mg/kg		
Anhydride phthalique 85-44-9	Eau salée					0,1 mg/L	
Anhydride phthalique 85-44-9	Eau (libérée par intermittence)					5,6 mg/L	
Anhydride phthalique 85-44-9	Eau douce					1 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
oxyde de diméthyle 115-10-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1894 mg/m ³	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		471 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		289 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		289 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		180 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		174 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		174 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		108 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,8 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		77 mg/m ³	
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,6 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		208 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		871 mg/m ³	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		185 mg/m ³	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg p.c. /jour	
éthylbenzène 100-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		293 mg/m ³	
Anhydride phthalique 85-44-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32,2 mg/m ³	
Anhydride phthalique 85-44-9	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg p.c. /jour	
Anhydride phthalique 85-44-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,6 mg/m ³	
Anhydride phthalique 85-44-9	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
Anhydride phthalique 85-44-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
xylène 1330-20-7	xylène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	CH BAT		
xylène 1330-20-7	Acides méthylhippuriques	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 g/g	CH BAT		
éthylbenzène 100-41-4	Acide mandélique + acide phénylglyoxalique	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	800 mg/l	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

En cas de formation d'aérosol, assurer une aspiration et ventilation efficace.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Porter un équipement de sécurité.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Bidon pressurisé

Aérosol

Noir

Odeur

de solvant

seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,935 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Valeur du corps solide	37,5 %
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.
Des températures supérieures env. 50 °C

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.523 mg/kg	oral			
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	3.523 - 8.700 mg/kg				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
éthylbenzène 100-41-4	LD50	3.500 mg/kg	oral		rat	
Anhydride phthaliq ue 85-44-9	LD50	1.530 mg/kg	oral		rat	
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	11 mg/l	Vapeur.	4 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg	dermal			
éthylbenzène 100-41-4	LD50	5.000 mg/kg	dermal		lapins	
Anhydride phthaliq ue 85-44-9	LD50	> 10.000 mg/kg	dermal		lapins	
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	LD50	> 5.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	modérément irritant		lapins	
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	irritant			

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Anhydride phthalique 85-44-9	fortement irritant		lapins	
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	non irritant			

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Anhydride phthalique 85-44-9	sensibilisant	in vivo	cochon d'Inde	
Anhydride phthalique 85-44-9	sensibilisant	Essai de stimulatio n locale des ganglions lymphatiq ues de souris	souris	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	sensibilisant		souris	OECD Guideline 442B (Skin Sensitization)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
éthylbenzène 100-41-4	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
éthylbenzène 100-41-4	négatif	intrapéritonéal		souris	Micronucleus Assay
Anhydride phthalique 85-44-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week6 hours/day, 5 days/week	rat	
éthylbenzène 100-41-4		Inhalation	4weeks6 hours/day, 5 days/week	souris	OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)
Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes preparés des alkylamines de coco 68647-95-0	NOAEL=12,5 mg/kg			rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC10	> 1.600 mg/l	Bacteria	30 mn		DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	LC50	86 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	EC50	3,1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	EC50	> 1 - 10 mg/l	Algae		Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	CE50	> 1 - 10 mg/l	Bacteria			DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
éthylbenzène 100-41-4	CE50	> 152 mg/l	Bacteria	30 mn		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Anhydride phthalique 85-44-9	LC50	313 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Anhydride phthalique 85-44-9	EC50	68 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Anhydride phthalique 85-44-9	CE50	> 1.000 mg/l	Bacteria	3 h		ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
Dimères d'acides gras en C18 insaturs, composés préparés des alkylamines de coco 68647-95-0	EC50	< 1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Dimères d'acides gras en C18 insaturs, composés préparés des alkylamines de coco 68647-95-0	EC50	0,39 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Diméthyl Ether 115-10-6	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" Biodegradability Dissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F
éthylbenzène 100-41-4	facilement biodégradable	aérobie	69 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Anhydride phthalique 85-44-9		aérobie	90 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7		8,5	7 Jours	Oncorhynchus mykiss		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	3,12					
Anhydride phthalique 85-44-9	1,6					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Diméthyl Ether 115-10-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
éthylbenzène 100-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Anhydride phthalique 85-44-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 59,8 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	559,1 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R12 Extrêmement inflammable.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases S:

- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient:

Xylène - mélange d'isomères

Contient Anhydride phthalique, Dimeres d'acides gras en C18 insatures, composes prepares des alkylamines de coco. Peut produire une réaction allergique.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés